

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

N° 17-2023

Objet : **Compte Administratif 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu la délibération N° 5-2022 du 16 février 2022 portant adoption du Budget Primitif 2022,

Vu les délibérations N° 63-2022 et N° 78-2022 des Conseils communautaires des 28 septembre 2022 et 16 novembre 2022 approuvant les décisions modificatives N° 1 et N° 2 relatives à cet exercice,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 27 mars 2023,

Le Président Monsieur Jean LAVIOLETTE, ayant quitté la salle,

La séance est présidée par Monsieur Jonathan WOFYSY - 1^{er} Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article unique : Adopte le Compte Administratif 2022 du Budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	18 147 687,20 €
Recettes (b)	18 971 571,75 €
Résultat de fonctionnement 2022 (c = b - a)	823 884,55 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	330 802,55 €
Résultat de clôture 2022 (e = c + d)	1 154 687,10 €

Suite de la délibération N° 17-2023

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	3 485 270,28 €
Recettes (b)	2 106 736,40 €
Résultat d'investissement 2022 (c = b - a)	- 1 378 533,88 €
Résultat d'investissement reporté N-1 (d)	819 434,67 €
Résultat de clôture 2022 (e = c + d)	- 559 099,21 €

Solde global de clôture : 595 587,89 €

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 06 avril 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.



Communauté de communes

**L'Orée de la Brie**

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE, MOLINERIS, ROLLET (*arrivée avant le vote de la délibération N° 20-2023*), SAUVIGNON, SANTIN, VINIT (*arrivée avant le vote de la délibération N° 18-2023*) et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 18-2023*), CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DENION, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Madame LAFORGE pouvoir à Madame FERRER.
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame NOEL pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur SAUVIGNON.
Monsieur PRUVOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur RALLIERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.

Etait absent excusé :

Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **20** (*de la délibération N° 18-2023 à N°19-2023*), puis **21** (*de la délibération N° 20-2023 à N° 27-2023*).

Membres excusés et représentés : **7** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **8** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 27-2023*).

Membre absent non représenté : **5** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **2** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 19-2023*), puis **1** (*de la délibération N° 20-2023 à N° 27-2023*).

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du jeudi 16 février 2023.